

## ZOOM SUR



### Agroalimentaire Surmonter les contraintes



**Le secteur agroalimentaire présente une sinistralité particulièrement élevée, liée à la nécessité de transformer des aliments dans des ambiances particulières, au plus près d'outils souvent dangereux et avec des matières premières qui peuvent limiter l'automatisation. Parfois, les contingences d'hygiène sont également en contradiction avec la prévention des risques professionnels.**

En France, l'agroalimentaire constitue le premier secteur industriel en nombre de salariés. Près de 500 000 professionnels, dans des grands groupes et des entreprises artisanales, transforment du poisson, de la viande, des fruits, des légumes ou des céréales, confectionnent des boissons ou des plats... Le secteur connaît une sinistralité particulièrement élevée, liée à différents facteurs en relation avec l'activité. [...]

 [Lire la suite](#)

## Concours vidéo INRS Remise des prix



Les prix de l'édition 2022 du concours vidéo INRS « *Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer !* » ont été remis en mai. Le premier prix a été décerné à deux classes de 3<sup>e</sup> Segpa du collège Langevin-Wallon, à Blainville-sur-l'eau, en Meurthe-et-Moselle, pour leur film « *Professionnel et acteur de prévention* ». Le 2<sup>e</sup> prix récompense la vidéo « *Green Rescue* », réalisée par des élèves en bac professionnel Technicien du froid et du conditionnement de l'air de l'Institut Lemonnier et du CFA Don Bosco, à Caen. Le 3<sup>e</sup> prix a été décerné aux élèves en bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne du lycée professionnel Toussaint-Louverture de Pontarlier, pour leur film « *Risquer n'est pas conseillé* ».

Le coup de cœur du jury a été attribué au court-métrage « *Cendrillon : un conte de l'éducation à la prévention* », réalisé par des élèves en CAP Agent de propreté et d'hygiène au lycée professionnel du pays de Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais. Enfin, à l'occasion de cette 10<sup>e</sup> édition, un prix spécial a été attribué parmi les « 1<sup>er</sup> prix » des précédentes éditions, au film « *Si j'avais su* », réalisé en 2015 par des apprentis en CAP carrosserie-peinture du CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Bordeaux.

▶ [En savoir plus](#)

## Masques FFP2 L'INRS alerte sur certains modèles



À la suite de la mise sur le marché d'un nouveau type de masques FFP2 avec pli vertical et élastiques derrière les oreilles— dits de forme KN 95 — l'INRS a étudié l'efficacité de sept de ces modèles. Bilan : moins de 1% des essais d'ajustement réalisés ont été réussis, quels que soient la forme du visage et le modèle choisi. Même s'ils sont certifiés FFP2, ces masques s'avèrent très difficiles à ajuster au visage et protègent moins bien qu'escompté. L'INRS ne recommande donc pas l'utilisation des masques FFP2 à pli vertical et élastiques derrière les oreilles en tant qu'appareil de protection respiratoire. Cela concerne tous les secteurs d'activité, non seulement les milieux de soins où le port d'un masque FFP2 est

recommandé pour lutter contre la transmission de certaines infections, mais aussi des secteurs industriels (BTP, métallurgie, agroalimentaire...) en cas d'exposition à des poussières (bois, farine, minéraux...). Ces résultats viennent conforter l'alerte de l'organisme de prévention britannique Health and Safety Executive (HSE) émise en avril 2022.

► [Pour en savoir plus sur les différents types de masques](#)

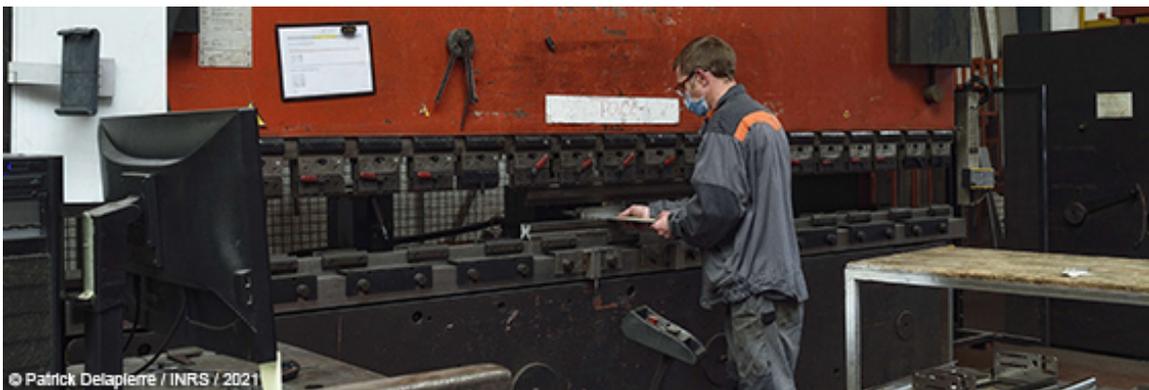
## Enquête INRS

### Quelles sont les pratiques des préventeurs ?



Afin de mieux connaître les pratiques des préventeurs en matière d'analyse des accidents du travail et d'évaluation des risques professionnels, l'INRS lance une enquête. Il s'agit de caractériser les difficultés qu'ils rencontrent, leurs pratiques de terrain vis-à-vis des accidents du travail et de l'évaluation des risques professionnels. Si vous êtes ingénieur ou technicien QSE/HSE/SSE, chargé de prévention, conseiller en prévention des risques professionnels, animateur sécurité..., exerçant en interne dans une structure privée ou publique, impliqué dans l'analyse des accidents du travail et/ou l'évaluation des risques professionnels, partagez votre expérience en répondant à notre [questionnaire anonyme en ligne](#).

## Risques liés aux machines Une nouvelle formation



L'INRS propose une nouvelle formation sur la prévention des risques liés aux machines. Intitulée « *Identifier les étapes clés d'une démarche de prévention des risques liés aux machines* », elle s'adresse à des préventeurs en entreprise et des préventeurs en services de prévention et de santé au travail non spécialistes. Se déroulant sur deux jours, elle vise à leur apporter les connaissances de base pour les guider dans une démarche d'évaluation et de prévention des risques. Cette formation aborde les différentes étapes du cycle de vie d'une machine (conception, acquisition, utilisation, modification...), la réglementation et la normalisation applicables aux machines ainsi que la mise en œuvre des étapes-clés d'une démarche de prévention.

► [En savoir plus](#)

## JURIDIQUE

### Étiquetage des produits chimiques

Un règlement européen du 16 février 2022 modifie le règlement n°1272/2008 du 16 décembre 2008 dit CLP, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. 39 entrées sont ajoutées à la liste des classifications et étiquetages harmonisés des substances dangereuses. Il s'agit en particulier du propylbenzène (CAS n° 103-65-1), de la benzophénone (119-61-9) ou du bromure d'ammonium (CAS n° 12124-97-9). Parallèlement 17 entrées sont actualisées dont le cumène (CAS n° 98-82-8) et le bisphénol A (CAS n° 280-05-7). Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### Prévention de la désinsertion professionnelle

Une instruction du ministère chargé du Travail du 26 avril 2022 précise les modalités de mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle qui doivent être constituées au sein des services de prévention et de santé au travail en application de la loi du 2 août 2021 relative à la santé au travail. Elle rappelle les missions de ces cellules (accompagnement individuel des travailleurs vulnérables du fait d'un état de santé difficilement compatible avec leur activité professionnelle, accompagnement collectif des entreprises dont les salariés sont confrontés à un risque de désinsertion professionnelle). Elle précise également leur composition et leur fonctionnement (appui aux équipes pluridisciplinaires du SPST, collaboration avec les acteurs de la compensation du handicap, élaboration d'un plan de retour à l'emploi pour les salariés en arrêt en coordination avec les partenaires externes comme l'Assurance maladie, mise en place de dispositifs de reconversion professionnelle, aménagement du poste de travail, essai encadré etc.).

### Entreprises extérieures

Un décret du 26 avril 2022 a précisé les conditions dans lesquelles les travailleurs d'entreprises extérieures peuvent bénéficier de certaines actions de prévention des risques professionnels, mises en œuvre par le service de prévention et de santé au travail autonome de l'entreprise utilisatrice. Parmi les conditions requises figure le caractère permanent de l'intervention de l'entreprise extérieure. L'autre cas de figure concerne les entreprises extérieures dont l'intervention représente un nombre total d'heures de travail prévisible égal à au moins 400 heures sur une période inférieure ou égale à 12 mois, ajoutée à une exposition des travailleurs à des risques particuliers (amiante, plomb, agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction...) ou à un travail de nuit.

**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS JURIDIQUES ▶**

## SUR LE WEB

Rendez-vous Travail & Sécurité

### Améliorer les conditions de travail en Ehpad

Comment améliorer les conditions de travail en Ehpads ?  
À quelles difficultés la profession doit-elle faire face ?  
Comment préserver la santé des soignants ainsi que des autres salariés, et rendre les métiers de ce secteur plus



attractifs ? Ces questions, et beaucoup d'autres, ont été traitées lors du nouveau Rendez-vous de Travail & Sécurité, disponible en replay.

Replay

## Journée technique fabrication additive



Le 17 mai dernier, l'INRS organisait une journée technique consacrée à la fabrication additive – ou impression 3D – et à la prévention des risques professionnels associés à cette technologie. L'intégralité des interventions est accessible en ligne.

EN QUESTION

**Depuis le début de la crise sanitaire, je travaille beaucoup en visioconférence, mais je m'inquiète des possibles répercussions sur ma santé. Ce mode d'échanges professionnels présente-t-il des risques ?**

Le recours à ce mode de communication s'est effectivement considérablement développé avec la crise sanitaire, le travail à domicile et les incitations à la distanciation physique. Si la visioconférence est d'une utilité indiscutable, elle n'est pas sans risque pour la santé des salariés : fatigue, sentiment de surcharge, maux de tête, troubles visuels ou auditifs, troubles musculosquelettiques (TMS), isolement... Afin d'optimiser une telle organisation du travail, un certain nombre de précautions sont à prendre. Des bonnes pratiques peuvent facilement être mises en œuvre.

La visioconférence fait gagner du temps et limite l'empreinte carbone en réduisant les déplacements professionnels. Néanmoins, il convient de limiter le temps passé devant son écran en réunion et de s'accorder des temps de pause au cours de ces réunions et entre chacune d'elles. Il est important aussi d'éviter les réunions hybrides avec des participants en présentiel et d'autres en visio, car cela accroît la fatigue et favorise le stress.

Les conditions d'installation du poste de travail utilisé pour la visioconférence sont également importantes. Que ce soit à domicile ou au bureau, les salariés doivent bénéficier de conditions leur permettant de participer sans difficulté aux échanges : un espace calme, sans risque d'être interrompu ou dérangé ; une bonne position à la fois du salarié et de ses outils de travail (écran, clavier, souris) ; un matériel – notamment sonore – de qualité... Enfin, parce qu'elles requièrent d'être au calme, porte fermée, la

multiplication des réunions en visioconférence favorise le risque d'isolement. Il est donc essentiel de bien former les encadrants aux signaux précurseurs de l'isolement, de la perte du collectif, de la fatigue et d'aider les salariés à identifier et à faire remonter d'éventuels symptômes (fatigue, irritabilité, angoisse, sentiment d'isolement...).

▶ L'INRS met à disposition deux supports sur le sujet

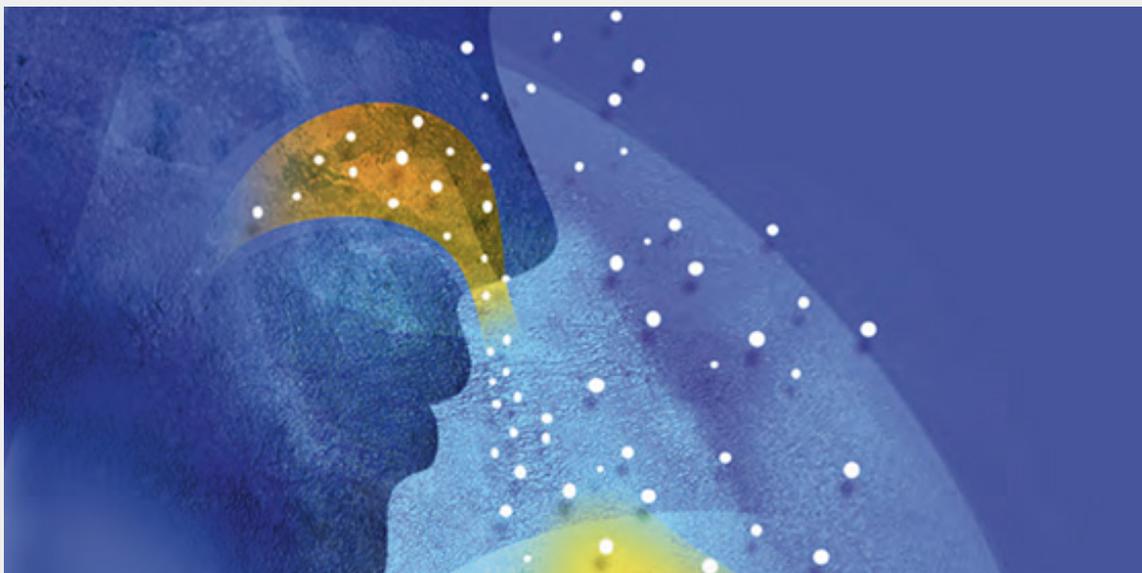
▶ Brochure ED 6478 Visioconférences. Comment préserver la santé de vos salariés ?

▶ Affiche A 881 Visioconférences. Les bonnes pratiques pour préserver votre santé

VIENT DE PARAÎTRE

Dépliant

**Prévenir les allergies professionnelles (ED 6469 – nouveauté)**



Ce dépliant s'adresse aux entreprises, tous secteurs d'activité confondus, pour les inviter à rechercher systématiquement, lors de l'évaluation des risques, les expositions potentielles à des agents sensibilisants (ou allergènes). Un autre dépliant s'adressant aux salariés explique comment prendre soin de ses mains et les protéger lors de son travail, afin d'éviter la survenue d'un eczéma.

Brochure

**Filière des biodéchets alimentaires (ED 6473 – nouveauté)**



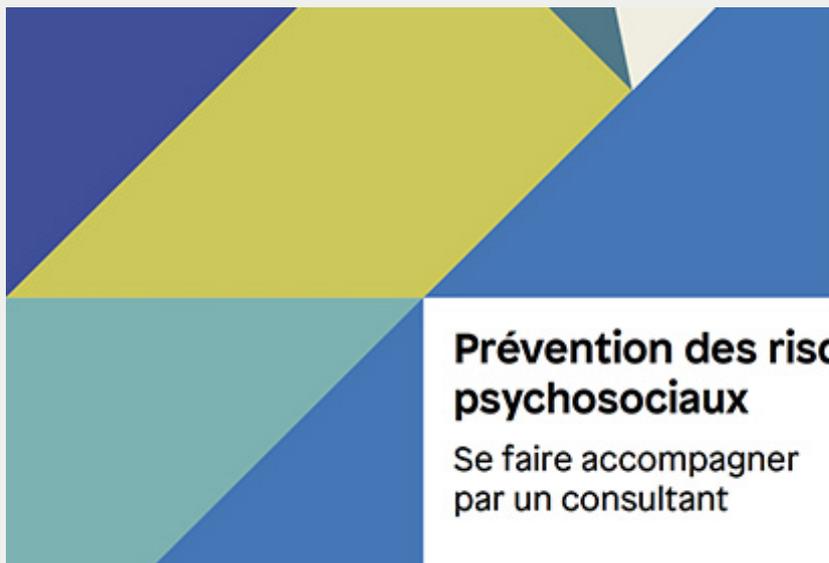
## Filière des biodéchets alimentaires

Risques et prévention

Après une description de la filière d'élimination des biodéchets – depuis les producteurs (cuisines, entreprises agro-alimentaires, points de vente), en passant par les collecteurs pour arriver aux centres de valorisation (méthanisation, compostage) –, cette brochure analyse les risques des différentes situations de travail et préconise les mesures de prévention à mettre en œuvre pour limiter ces risques.

Brochure

**Prévention des RPS, se faire accompagner par un consultant (ED 6479 – nouveauté)**



## Prévention des risques psychosociaux

Se faire accompagner  
par un consultant

Lorsque l'on souhaite mener une démarche de prévention des risques psychosociaux, le recours à un consultant externe peut être utile. Ce guide a pour but de répondre aux interrogations, d'aider à clarifier les besoins, à choisir un consultant externe et à collaborer avec lui.



**AGENDA**

**Du 14 au 17 juin 2022, à Strasbourg**

Congrès national de médecine et santé au travail

Organisateur : Société française de médecine du travail

Le 16 juin de 17h45 à 19h15, un symposium INRS-IRSN-Carsat Alsace-Moselle « Le radon, un risque méconnu » présentera les effets du radon sur la santé, la démarche d'évaluation réglementaire et de prévention. Y sera également abordée l'action des Carsat.

<https://www.medecine-sante-travail.com/>

**Le 16 juin 2022, à Marcy-l'Étoile**

Colloque – Nouveaux modes de travail post-crise sanitaire au sein des entreprises

Organisateur : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

<https://www.auditeurs-intefp.fr/collect/description/184083-r-colloque-nouveaux-modes-de-travail-post-crise-sanitaire-au-sein-des-entreprises>

**Le 23 juin 2022, à 11h**

Webinaire – Batteries au lithium : connaître et prévenir les risques

Organisateur : INRS

<https://attendee.gotowebinar.com/register/1925050666206999310>

**Du 6 au 8 juillet 2022, à Genève (Suisse)**

Congrès de la Self

Organisateur : Société d'ergonomie de langue française

<https://ergonomie-self.org/congres-self/congres-2022/presentation-du-congres/>

**Du 27 au 29 septembre, à Lyon**

Préventica

Organisateur : Communica organisation

<https://www.preventica.com/congres-salon-preventica-lyon-2022.php>

**Le 6 octobre 2022, à 11h**

Webinaire – Évaluation des expositions aux aérosols semi-volatils

Organisation : INRS

<https://attendee.gotowebinar.com/register/5277977293526146573>

**Les 11 et 12 octobre 2022, à Nancy**

Conférence scientifique – Mutation rapide des procédés : quels risques professionnels ? quelles démarches de prévention ?

Organisateur : INRS

<https://www.inrs-procedesenmutation2022.fr/>

**Le 20 octobre 2022, à Paris**

7<sup>e</sup> conférence européenne d'Euroshnet – L'intelligence artificielle rencontre la sécurité et la santé au travail.

Organisateur : INRS-Eurogip

<https://www.euroshnet.eu/conference-2022>

**Les 8 et 9 novembre 2022, à Lyon**

13<sup>e</sup> rencontres des personnes compétentes en radioprotection (PCR)

Organisateur : Société française de radioprotection (SFRP)

<https://www.pcr2022.fr/>

**Du 8 au 10 novembre 2022, à Monastir, Tunisie**

4<sup>e</sup> congrès francophone sur les TMS

Organisateur : groupe de recherche francophone sur les TMS

[Congrès francophone TMS – Tunisie 2020 \(congresfrancophone-tms-tunisie2020.com\)](https://congresfrancophone-tms-tunisie2020.com)

Le 24 novembre 2022, à 11h

Webinaire – Industrie du futur : quel impact sur la prévention  
des risques professionnels ?

Organisateur : INRS

[https://attendee.gotowebinar.com/register/537430880579275  
4190](https://attendee.gotowebinar.com/register/5374308805792754190)

CONSULTER L'AGENDA COMPLET ►

ZOOM SUR



**Agroalimentaire**  
**Surmonter les contraintes**



**Le secteur agroalimentaire présente une sinistralité particulièrement élevée, liée à la nécessité de transformer des aliments dans des ambiances particulières, au plus près d'outils souvent dangereux et avec des matières premières qui peuvent limiter l'automatisation. Parfois, les contingences d'hygiène sont également en contradiction avec la prévention des risques professionnels.**

En France, l'agroalimentaire constitue le premier secteur industriel en nombre de salariés. Près de 500 000 professionnels, dans des grands groupes et des entreprises artisanales, transforment du poisson, de la viande, des fruits, des légumes ou des céréales, confectionnent des boissons ou des plats... Le secteur connaît une sinistralité particulièrement élevée, liée à différents facteurs en relation avec l'activité.

Le travail au froid, au chaud, dans des ambiances humides, les manutentions manuelles répétitives, les ports de charge, les postures contraignantes, l'utilisation d'outils tranchants, la présence d'huiles, de graisses, de micro-organismes pathogènes... sont autant de facteurs de risques qui conduisent à bon nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Les chutes et glissades représentent la première cause d'accidents, suivies des coupures. Les machines sont, quant à elles, à l'origine de 9 à 10 % de ces accidents.

Sans surprise, les troubles musculosquelettiques (TMS) sont ultra-majoritaires parmi les maladies professionnelles reconnues dans l'agroalimentaire et constituent 95 % des cas. Dans les 5 % restant, se trouvent notamment les allergies - comme l'asthme du boulanger ou les allergies liées aux produits de nettoyage ou aux moisissures - qui peuvent se déclarer tout au long de la carrière, ainsi que, plus rarement, les zoonoses (maladies transmises par l'animal).

### **Des matières premières variables**

À ce large panorama s'ajoutent les multi-expositions, qui peuvent favoriser l'apparition de pathologies ou les aggraver, à l'image du travail répétitif dans le froid qui favorise la survenue de TMS. Elles peuvent aussi être génératrices d'accidents comme lorsque le froid – encore lui – engourdit les mains qui manipulent des couteaux.

Autre particularité de l'agroalimentaire, la non-uniformité des matières premières ne permet que rarement une automatisation aussi poussée que dans d'autres secteurs. Une absence de calibrage qui impose aux professionnels de rester en contact avec le produit, de le travailler manuellement pour s'adapter à ses variations, ce qu'une machine est incapable de faire. Cela implique des efforts physiques, des gestes répétitifs... et parfois de s'exposer à des risques mécaniques lorsque le poste est situé sur des convoyeurs à l'entrée ou à la sortie de machines. La meilleure façon de s'assurer de l'accès en sécurité aux produits est d'intégrer la prévention des risques dès la conception de la machine. Pour ce faire, le cahier des charges doit préciser toutes les spécificités, comme l'utilisation de matériaux résistant à certains aliments tels que les poissons ou les épinards, sous peine de détérioration rapide du matériel.

Il est également important de tenir compte des phases hors production, comme le nettoyage et la maintenance, en intégrant des solutions qui les sécurisent et les facilitent. D'autant que ces opérations s'effectuent souvent de nuit ou dans l'urgence, entre deux prises de poste, avec en plus le stress lié aux vérifications du service qualité, indispensable pour maintenir un bon niveau d'hygiène.

### **Prévenir dès la conception des machines**

Quand elles sont en contradiction avec les injonctions relatives à la santé et la sécurité au travail, les obligations réglementaires en matière d'hygiène apportent des contraintes supplémentaires qui ne facilitent pas la tâche des entreprises. Citons à titre d'exemple la problématique des sols. D'un côté, la prévention des chutes milite pour un revêtement rugueux, tandis que les considérations visant à empêcher la prolifération des bactéries et moisissures plaident pour une surface la plus lisse possible. La solution réside dans un compromis entre la glissance du sol et sa capacité à être aisément nettoyé. *A contrario*, l'expérience de la gestion des contraintes liées à l'hygiène a été un atout dans la mise en place de protocoles visant à limiter les contaminations par le virus de la Covid. Les masques, les lavages réguliers de mains, les sens de circulation... autant de pratiques bien ancrées que les entreprises de l'agroalimentaire n'ont eu qu'à adapter et à étendre.

De manière générale, les conditions de travail difficiles ont conduit ces dernières années à l'apparition de difficultés de recrutement pour les acteurs du secteur qui se retrouvent parfois freinés dans leur dynamique de progression. Un mal pour un bien, est-on tenté de dire à la lumière des prises de conscience provoquées par cette situation. Gageant que de bonnes conditions de travail représentent un puissant levier de fidélisation des effectifs, de nombreuses entreprises s'engagent en prévention, en mettant en place des démarches structurées et pérennes qui s'avèrent en outre bénéfiques pour leurs performances.

---

	Dossier <a href="#">Lire le dossier dans Travail &amp; Sécurité</a>
	Dossier <a href="#">Web agroalimentaire</a>
	Dossier <a href="#">Guide pratique. Sécurisation des scies à ruban dans l'agroalimentaire</a>
	Dossier <a href="#">Boucherie – charcuterie : prévenir les risques professionnels</a>
	Dossier <a href="#">Ventilation des postes d'accrochage en abattoir de volailles</a>
	Dossier <a href="#">Les couteaux dans l'agroalimentaire, modalités d'affûtage et d'affilage</a>

[Se désabonner](#)

La Lettre d'information est éditée par le département Information communication de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory Brasseur. Mise en page et diffusion : Key Performance Group. Copyright INRS. Tous droits réservés. Les données recueillies par le biais de ce formulaire sont destinées à vous adresser par mail la lettre d'information de l'INRS. Les données à caractère personnel que vous communiquez sont destinées uniquement au personnel habilité de l'INRS qui est responsable du traitement. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. En application de la législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS par mail : [donnees.personnelles@inrs.fr](mailto:donnees.personnelles@inrs.fr). Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles de l'INRS : <https://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>